

Réf : 2021_07

Séance du 10 février 2021

NOMBRE DE MEMBRES

| Afférents au Conseil | En exercice | Qui ont pris part à la délibération |
|----------------------|-------------|-------------------------------------|
| 15 | 15 | 15 |

Date de la convocation

03/02/2021

Date d'affichage

11/02/2021

le Conseil municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de Madame Isabelle DERUY, Maire

Présents :

Isabelle DERUY ; Didier CORDONNIER ; Stéphanie FALL ; Pascal AUBANEL ; Daniel LECLERCQ ; Anne-Sophie ROBILLIART ; Régine LECHEVIN ; Bruno LEBLANC ; Sabine BAHEUX ; Caroline DUMINY ; Camille BRZEZICKI ; Pierre BAUSSART ; Philippe VION ; Rachel QUIGNON

Absent excusé :

Julien MORICE (procuration à Caroline DUMINY)

Secrétaire de séance :

Camille BRZEZICKI

Objet de la délibération

**Procédure installation classée pour la protection de l'environnement.
Avis du Conseil Municipal : Projet d'exploiter une unité de méthanisation présentée par la SAS ARTOIS METHAGRI, implantée à Monchy le Preux.**

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture

Maire

Isabelle DERUY



Madame le Maire rappelle que ce point de l'ordre du jour de la réunion de conseil du 20 janvier 2021 avait été remis afin d'avoir un complément d'information.

Il s'agit d'une société de méthanisation située sur la commune de Monchy-Le-Preux qui souhaite développer son activité via l'augmentation de la quantité de matières entrantes, et par suite du biométhane produit en sortie. Ce projet comprend également un plan d'épandage.

La méthanisation sert à la production de biogaz avec la production d'un résidu : le digestat. Cette unité de méthanisation traite actuellement 29.9 tonnes de matière issue de l'agroalimentaire, à terme 99 tonnes par jour. Pour garantir une capacité de stockage de digestat de 6 mois, la société projette de mettre en place 2 fosses déportées de 2000 m³, l'une à Cagnicourt et la seconde dans notre commune.

Ces 2 fosses se trouveront au milieu des champs, la loi obligeant ces installations à se trouver à plus de 50 m des habitations. Dans les 2 cas la distance est d'environ un kilomètre.

Madame BAHEUX et Monsieur BAUSSART se sont rendus à l'unité implanté à Monchy le Preux afin d'avoir des renseignements. La fosse implantée sur notre commune permettra d'éviter des allers-retours de camions. Une légère odeur d'ammoniacque est perceptible lorsqu'on se rapproche du digestat. Monsieur BAUSSART précise que l'épandage se fait déjà sur notre territoire. Ce digestat est injecté dans la terre avec des petits tuyaux puis recouvert. Madame FALL se pose la question concernant cette matière issue de produits de l'industrie agroalimentaire étant composés de produits chimiques. Monsieur BAUSSART rappelle que ce digestat sera toujours moins nocif que les engrais.

Après avoir rencontré l'un des pétitionnaires, Madame le Maire souligne que le lieu d'implantation de la fosse ne sera pas forcément celui indiqué

dans le dossier d'enquête publique et souhaiterait que cette construction se fasse au plus près de la plaine, afin d'éviter les odeurs, sur les parcelles entre les rues de Gavrelle et d'Oppy sous condition que la société soit propriétaire de ces parcelles (ZD 654 et 576).

Il est demandé l'avis du conseil municipal sur ce projet sous réserve du lieu d'implantation, après délibération le conseil municipal émet un avis favorable à majorité des membres votants (8 voix favorables : Sabine BAHEUX, Bruno LEBLANC, Pierre BAUSSART, Camille BRZEZICKI, Pascal AUBANEL, Rachel QUIGNON, Philippe VION, Régine LECHEVIN – 3 voix contre : Isabelle DERUY, Caroline DUMINY (et procuration de Julien MORICE) – 4 abstentions : Daniel LECLERCQ, Didier CORDONNIER, Stéphanie FALL, Anne-Sophie ROBILLIART).